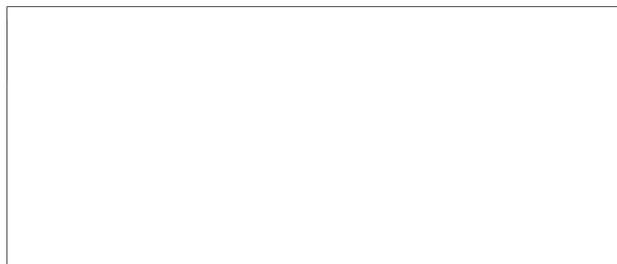


Mme Pierrette Santi

Chalet Mon Beau Pays

Attention

Seul le versement de l'acompte de 50 % du prix de location et la réception du présent contrat signé sous 5 jours confirmeront définitivement votre location



Ondallaz-sur-Blonay, le

Contrat de location chalet "Mon Beau Pays" Ondallaz-sur-Blonay

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre demande de location et avons l'avantage de vous confirmer les conditions de location suivantes du chalet "Mon Beau Pays" à Ondallaz :

Date d'arrivée : heure (dès 12h00)

Date de départ : heure (19h au + tard)

Vos coordonnées :

Nom et prénom :

Adresse complète :

Tél mobile :

Prix de location : Location CHF

Taxe de séjour : 9 % du prix du logement CHF

Forfait de prise en charge CHF

Total : CHF

Un dépôt de garantie de CHF 500.- payable en espèce à votre arrivée vous sera restitué à votre départ sous déduction de tous les autres frais engagés en cas de non-respect des présentes clauses contractuelles.

- L'acompte de 50 % du prix total de la location est à payer à réception.
- Le solde est payable 15 jours avant le début de la location.
- Le chalet ne sera pas disponible sans paiement complet de la location.
- 50% du prix de la location sera exigé en cas d'annulation 7 jours avant la période de location, passé ce délai, le locataire n'aura droit à aucun remboursement.
- En cas de fermeture ordonnée par l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), votre séjour sera reporté.

Le locataire doit respecter et faire respecter la tranquillité du voisinage. En cas d'abus, le règlement de la Commune de Blonay-St-Légier permet à la police d'intervenir en cas de nécessité à partir de 22h00. Nous vous recommandons de laisser portes et fenêtres fermées dès 22h00.

Il est impératif qu'aucun débris (canette, bouteille, etc.) ne soit jeté dans les jardins adjacents.

Avant votre départ, merci de contrôler également les abords du chalet afin qu'aucun objet ou déchet ne soit oublié.

Attention : En cas de déplacement du service du feu pour fausse alarme, les frais de l'engagement des pompiers sera facturé à hauteur de CHF 1'000.-.

Le chalet doit être rendu propre et son contenu dans son état initial. Tous travaux complémentaires de nettoyages ou remise en état seront facturés CHF 50.- de l'heure déduits du dépôt de garantie.

Un état des lieux sera effectué au début et à la fin de votre séjour.

Nous vous souhaitons de passer un agréable séjour à Ondallaz et vous adressons, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Chalet Mon Beau Pays

pp. Mme Pierrette Santi

Le locataire déclare avoir pris connaissance des dispositions de location et s'engage à en respecter scrupuleusement le contenu.

La réservation ne sera effective qu'à réception de l'acompte du prix de location ainsi que du présent document dûment signé par le locataire et retourné à l'adresse ci-dessus.

Pour accord :

Date : Signature :

Annexes : 1 fiche d'informations et dispositions diverses de location
1 code QR
1 copie de la présente à **retourner par retour de courrier**